

INFO : CONCILIA TEUR DE JUSTICE

LA CONCILIATION DE JUSTICE

QU'EST-CE QUE LA CONCILIATION ?

La conciliation est un mode de règlement amiable de litiges de la vie quotidienne exceptions faites des affaires pénales, des conflits du travail, des affaires familiales et des conflits entre administrés et administrations.

Quelques exemples de litiges et de champ d'action :

Relations entre bailleurs et locataires

Problème de copropriété

Litiges entre personnes

Litiges de la consommation

Litige entre commerçants

Litiges et troubles du voisinage

QU'EST-CE QU'UN CONCILIA TEUR DE JUSTICE ?

C'est un auxiliaire de justice assermenté et bénévole, qui est nommé sur proposition du juge d'instance par ordonnance du premier Président de la Cour d'Appel

Comment le saisir :

Le conciliateur de justice est saisi de la propre initiative d'une des parties, par une simple prise de rendez-vous en Mairie.

Il peut aussi être saisi par un Juge d'Instance dans le cadre d'une conciliation déléguée.

LE DEROULE D'UNE CONCILIATION.

Dans le cadre de la conciliation conventionnelle, le conciliateur peut être saisi directement par l'une des parties, ou par les deux parties.

Si un compromis est trouvé le conciliateur de justice rédige un constat d'accord. Le juge d'Instance peut alors éventuellement homologuer la conciliation afin de donner à l'accord force de jugement.

En cas d'échec, le conciliateur rédige un bulletin de non conciliation. Les parties sont alors informées qu'elles peuvent saisir la juridiction compétente si elles le souhaitent.

La conciliation est naturellement CONFIDENTIELLE et totalement GRATUITE.

UN CONCILIA TEUR A GOUZEACOURT

Récemment nommé à Gouzeaucourt, le nouveau conciliateur de justice - Alain GAUDET- prendra ses fonctions en MAIRIE dès le début du mois de septembre pour assurer deux permanences par mois :

Le PREMIER et le TROISIEME MERCREDI de chaque mois de 9 heures à 12 heures

Les rendez-vous sont à prendre directement en Mairie auprès du secrétariat.

ALAIN GAUDET

Ingénieur INSA

Géomètre-Expert Honoraire et Ancien Président de la Société EXAGONE (société administrant un réseau GNSS temps réel centimétrique -TERIA- pour une géolocalisation de haute précision)

Ancien Expert près la Cour d'Appel de RIOM

Ancien Commissaire Enquêteur auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT FERRAND

Président Honoraire de l'Ordre National des Géomètres-Experts

Président Honoraire des Géomètres libéraux Européens

Initiateur et Président Honoraire de la Fédération des Géomètres Francophones